sonatel

Dakar le

N°.....2025/SNT/ARQ/ PACO

Objet : Note d'information aux partenaires sur la politique compliance de

Sonatel Cher partenaire,

Le Groupe Sonatel a choisi d'être un operateur multiservices résolument orienté client et un partenaire privilégié de la transformation numérique de nos sociétés grâce à une politique active de partenariat dans l'écosystème numérique. Cette ambition fait du Groupe Sonatel le partenaire préféré et de confiance de nos parties prenantes majeures fournissant une connectivité enrichie au service de la transformation numérique favorisant ainsi la création de valeur.

Réussir une telle ambition exige en permanence un comportement irréprochable de tout le personnel et particulièrement de son équipe dirigeante. C'est la raison pour laquelle, nous réitérons notre engagement à conduire nos activités de façon saine et intègre, conformément aux lois (nationales et internationales) et règlements, aux chartes éthiques et de déontologie et à travers la déclaration d'engagement contre la corruption signée par les membres du Comité de Direction. Le Groupe Sonatel adopte une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption dans toutes ses activités.

Cette politique s'applique à nous tous, y compris à ceux qui agissent pour le compte du groupe Sonatel et en notre nom. Cette politique se manifeste à travers le déploiement d'un dispositif compliance qui passe par l'implication continue de tous les membres du Comité de Direction que je préside et de
l'existence :

- d'un organe de gouvernance : le Comité RSE, Ethique et Compliance chargé de valider les grandes orientations de la Compliance ;
- d'un plan de formation et la sensibilisation continue de tous les métiers exposés aux risques de corruption ;
- d'une évaluation régulière de nos partenaires stratégiques ;
- d'une cartographie des risques de fraude et de corruption ;
- de procédures et politiques adaptées pour piloter les activités de la Compliance ;
- d'un dispositif de contrôle pour vérifier la robustesse et l'efficacité des politiques et actions mises en place.

orange

Sonatel S.A au capital social de 50 000 000 000 de F CFA - RCCM N° SN.DKR. 74 B 61 - NINEA 001806123G3 - Siège social : 64, Voie de Dégagement Nord (VDN) BP 69 Dakar - tél. +221 33 839 12 00 - fax +221 33 839 12 12 - www.sonatel.com – www.orange.sn

sonatel

Dans le cadre du renforcement du dispositif compliance et de la prévention de corruption dans notre écosystème, ce dispositif doit être communiqué largement et promu avec conviction. Il doit être renforcé, et avec le souci de l'amélioration continue, par des actions de sensibilisation et de formation afin de s'assurer qu'il soit parfaitement compris et suivi par tous, y compris nos partenaires.

C'est la raison pour laquelle nous mettons à votre disposition :

- La politique anti - corruption du Groupe Sonatel.
- Le dispositif d'alerte.
- La déclaration d'engagement signée par l'ensemble des Directeurs du Comité de Direction.

La prévention de la corruption est de la responsabilité de chaque salarié du Groupe Sonatel, mais aussi de tous nos partenaires. C'est un engagement permanent qui renforce la confiance de nos actionnaires et la durabilité de notre société.

Comptant sur votre entière adhésion pour déployer une politique similaire dans votre organisation, veuillez recevoir, cher partenaire, nos salutations distinguées

Brelotte BA

SONATEL
Le Directeur Général

08 OCT. 2025

orange

Sonatel S.A au capital social de 50 000 000 000 de F CFA - RCCM N° SN.DKR. 74 B 61 - NINEA 001806123G3 - Siège social : 64, Voie de Dégagement Nord (VDN) BP 69 Dakar - tél +221 33 839 12 00 - fax +221 33 839 12 12 - www.sonatel.com – www.orange.sn